

Sandra Joenisch
4 rue Jean Moulin
87640 Razès

Messieurs les commissaires enquêteurs,

Je vous fais part de ma totale opposition à l'implantation d'une centrale éolienne sur la commune de Châteauponsac.

Cette opposition est motivée par la présence du plus important gîte de grands murins du Limousin dans l'église de Saint-Sornin-Leulac. Cette espèce de chiroptères est d'un intérêt écologique majeur. L'impact destructeur des éoliennes sur des espèces menacées, mais également protégées, n'est plus à démontrer : collisions avec les pâles, traumatismes barométriques, perte d'habitat, modification de l'écosystème. L'installation de ces machines industrielles à quelques centaines de mètres de cette colonie est une aberration !

Je trouve pour le moins étrange et inquiétant la division d'un seul projet initial en deux projets distincts ; les études fournies par le promoteur pour ces deux projets sont manifestement issues d'études identiques, et non spécifiques à chaque projet comme cela devrait être. Est-ce par souci d'économie ?

Enfin, voici quelques questions parmi tant d'autres.

Page 238 de l'étude d'impact : « *Le projet a ainsi été ponctué et orienté par les différents échanges menés :*

- *En comité de pilotage réunissant les élus des communes de St Sornin Leulac et Châteauponsac*
- *En comité Local Eolien, composé des élus, des associations et d'Ostwind*
- *De réunions experts rassemblant les bureaux d'étude et Ostwind »*

Question : pourquoi les citoyens n'ont-ils pas été associés au comité de pilotage ?

Question : quelles associations ont participé au comité local éolien ?

Page 239 de l'étude d'impact. Le promoteur fait référence, dans le premier tableau de la page, à un sondage effectué auprès de la population.

Question : pourquoi les résultats de ce sondage ne sont-ils pas communiqués dans le dossier ?

Merci de l'attention que vous voudrez bien porter à ma contribution.